

## - LE PETIT BULLETIN DES MICHARAUDS -

### NUMERO 24 - SEPTEMBRE 2015

#### ➤ L'agenda

- **Le 27 septembre** :  
Repas de la St Michel.
- **Le 4 octobre** : Concert à l'Eglise.
- **Le 8 novembre** :  
Matinée boudins de la Fraternelle.
- **Le 11 novembre** : Commémoration.
- **Le 22 novembre** :  
Repas chevreuil ouvert à tous.
- **Le 5 décembre** :  
La marche du téléthon.
- **Le 26 décembre** :  
Découverte de la crèche.



#### ➤ Le repas de la St Michel

Réservation et règlement auprès de Danièle  
- Ferme Mabilly (04.76.65.42.64) ou  
Brigitte Guillot (09.64.44.70.85).  
Tarif adulte : 15 € - Enfant : 6 €

Possibilité de portion de poule au riz à emporter au prix de 10 €.  
Exposition de tableaux dans la salle de La Fraternelle.

Au menu :

Salade aux foies de volaille,  
Poule au riz et ses légumes,  
Plateau fermier,  
Tartelette aux fruits,  
Vin - Café

#### ➤ Les activités du Clocher de St Michel

Concert d'automne "7ème art en musique" le dimanche 4 octobre.  
Ensemble Senza Sordina et ses invités. Direction Jean-Charles Denis.  
Trompettes, chant et piano.  
Rendez-vous à 16 h en l'église de St Michel.  
Participation libre aux frais. Plus d'infos :  
Françoise 04 76 65 49 86.



Samedi 26 décembre de 14 h 30 à 17 h.  
 Vous êtes invités à venir admirer la crèche de l'église. Cette décoration vise à reproduire notre village blotti au pied de Notre Dame des Vents. Grâce à Michel, Martine, Danièle, la crèche est chaque année plus grande, plus étoffée.  
 Venez vous recueillir un instant ou tout simplement admirer le travail de décoration.  
 Petite collation offerte aux visiteurs.



### ➤ Les Mandrinades 2015

Une soirée dédiée aux Mandrinades sera organisée. La date sera précisée ultérieurement. Afin d'élargir notre panel de photographies, nous demandons à toute personne susceptible d'avoir pris des photos pendant les 2 jours du défilé, et plus particulièrement, du char des Lavandières, de prendre contact avec Michel CHAMPON - 04 76 65 44 01, Bernard ROJAT - 04 76 65 57 81, Patrick LOCHON 04 76 65 47 27 ou Céline SCALVINI 04 76 93 50 37.



### ➤ "La guinguette"

Une expérience de la rencontre. Quel plaisir que de se retrouver sur le terrain de boules de notre village les vendredis du mois de juillet ! C'est dans une ambiance des plus décontractée que nombreux d'entre vous ont répondu à l'invitation à la rencontre. Nous n'avons manqué ni de quoi nous désaltérer ni de quoi déguster lors de ces chaudes soirées. Premier contact, premiers échanges pour certains d'entre

nous alors que nous nous croisons distants, bien assis dans notre voiture. De taquinerie en discussions animées, autour d'un verre et à la pétanque, les échanges ont donné à ces soirées tout leur sens. Merci de votre présence qui nous pousse à croire aux valeurs humanistes qui nous animent.



### ➤ L'école des petits malins

#### *La rentrée des classes*

Pour la rentrée 2015/2016 notre école a accueilli 36 enfants.

Madame Magali TERNANT, Directrice et enseignante, ainsi que Madame Maguy CHAMPON VACHOT, ATSEM ont à leur charge 19 enfants dans la classe de Petite Section (9) et Moyenne Section (10). Monsieur Christophe ZERBOLA s'occupe de la classe de Grande Section (8) et CP (9) avec un effectif total de 17 élèves.

L'effectif du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de St Michel de St Geoirs (PS, MS, GS et CP), St Geoirs (CE<sub>1</sub> / CE<sub>2</sub>) et Brion (CM<sub>1</sub> / CM<sub>2</sub>) s'élève à un total de 75 enfants.



*Classe de petite et moyenne section*



Classe de grande section et CP

## La nouvelle organisation des NAP

Dans notre école, les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sont encadrées par Maguy CHAMPON et Cathy STICCHI le lundi et vendredi de 15 h à 16 h 30 accompagnées de bénévoles.  
Si vous êtes intéressés pour participer à ces temps d'activités, merci de vous faire connaître auprès de la mairie.

## Le calendrier des vacances scolaires 2015-2016

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 - MODIFICATION DE LA REPARTITION DES ACADEMIES DANS LES ZONES DE VACANCES



Les académies de Corse, d'Outre-Mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon ne sont pas concernées par cette répartition.  
© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avril 2015.

**Vacances de Toussaint** Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre

**Vacances de Noël** Du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier

**Vacances d'hiver** Du samedi 13 au lundi 29 février

**Vacances de printemps** Du samedi 9 au lundi 25 avril

**Ascension** Jeudi 5 mai, vendredi 6 mai et samedi 7 mai

**Vacances d'été** Mardi 5 juillet

## ➤ Informations pratiques

### La santé à votre porte

Depuis 2012, le Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire, le Département, le REPS, la MOB et l'ODLC organisent les journées *La Santé à votre porte* sur le territoire.

En Octobre prochain, et pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, les journées « *La Santé à Votre Porte* » auront lieu sur 3 communes du Pays de Bièvre-Valloire.

De 10 h à 18 h, des professionnels seront présents pour vous proposer différents services de santé :

- Mise à jour des vaccins (prendre le carnet de vaccinations !),
  - Dépistage du diabète et de l'hypertension artérielle,
  - Dépistage bucco-dentaire,
  - Dépistage (anonyme) hépatites, infections sexuellement transmissibles, VIH,
  - Informations/entretiens sur la contraception, la sexualité, la parentalité,
  - Informations sur le dépistage organisé des cancers du sein, colon et col de l'utérus,
  - Informations sur la sécurité sociale, la CMU, le financement des soins, etc.
- Ces services seront confidentiels, disponibles gratuitement et sans rendez-vous !

Le 1er Octobre à **Beaurepaire**, Centre social de l'île du Battoir

Le 5 Octobre à **Renage**, Centre socioculturel Ambroise Croizat

Le 7 Octobre à *La Côte-St-André*, Maison des Services Publics.

### *Déclaration des ruchers*

Information donnée par le GDS (Groupement de Défense Sanitaire).

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s). Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides ! Qui doit déclarer ? Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche. Quand doit-on déclarer ses ruches ? Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

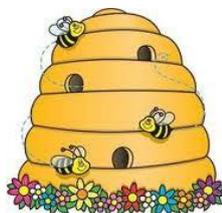
Comment déclarer ses ruches ? 2 moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- par internet sur le site :

[www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

- par papier en retournant le document

Cerfa N°13995\*02 à votre GDS.



### *Portes ouvertes du centre de tri*

Comme chaque année le SICTOM de la Bièvre organise des Portes Ouvertes de son site de traitement des déchets ménagers de Penol, afin que les habitants puissent comprendre ce que deviennent leurs déchets une fois jetés ou triés, grâce notamment à la

visite des différentes installations (*centre de tri, prétraitement des ordures ménagères, centre de stockage*). Cette année elles auront lieu le : Vendredi 25 septembre de 14 h à 18 h et le Samedi 26 Septembre de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.



La collecte des ordures ménagères pour la semaine de Noël aura lieu le mercredi 23 décembre et pour la semaine du 1er janvier 2016, la collecte aura lieu le mercredi 30 décembre.

### *Réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales*

Les électeurs ont jusqu'au 30 septembre pour s'inscrire. Plus précisément, toutes les inscriptions reçues entre le 1er janvier dernier et le 30 septembre prochain devront être prises en compte pour le scrutin des régionales de décembre prochain.



### *Les horaires de la Mairie*

#### ► Le secrétariat

Ouverture au public le mardi de 14 h à 16 h 30 et le jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 avec possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

#### ► Le Maire et ses adjoints

Tous les mercredis de 19 h à 20 h.

#### ► Le site internet

Nous vous invitons à retrouver sur notre site des informations pratiques et utiles.

[www.mairie-stmichelstgeoirs.com](http://www.mairie-stmichelstgeoirs.com)